**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur le**
**rapport 2021 de la Commission concernant l’Albanie**

**1.** **Rapporteure:** Isabel SANTOS (S&D / PT)

**2.** **Numéros de référence:** 2021/2244 (INI) / A9-0131/2022 / P9\_TA(2022)0214

**3.** **Date d'adoption de la résolution:** 19 mai 2022

**4.** **Commission parlementaire compétente:** commission des affaires étrangères (AFET)

**5.** **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient**

Dans l’ensemble, la résolution adoptée par le Parlement européen soutient la transition démocratique de l’Albanie et l’adhésion de cette dernière à l’Union européenne. Elle met principalement l’accent sur les **questions liées à l’état de droit**, notamment les **droits fondamentaux et la liberté des médias**, sur le dialogue avec les **organisations de la société civile**, ainsi que sur les secteurs de **l’environnement et de l’énergie**.

Le Parlement européen partage dans une large mesure les positions exprimées dans le rapport 2021 de la Commission concernant l’Albanie et **reconnaît que l’Albanie a rempli les conditions** fixées par le Conseil pour que la première conférence intergouvernementale sur les négociations d’adhésion soit programmée.

Dans sa résolution, le Parlement européen insiste sur la nécessité de consolider le dialogue politique constructif et la coopération durable entre les partis. Il demande la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation d’un recensement de la population conformément aux normes internationales ainsi qu’à l’amélioration de la liberté d’expression. Dans sa résolution, le Parlement européen suggère que le pays redouble d’efforts pour corriger les lacunes dans le traitement du plan d’action du Groupe d’action financière et pour mettre intégralement en œuvre la législation modifiée, conforme à la réglementation de l’Union en la matière. Il invite également les autorités albanaises à accroître la prévention, à veiller à ce que les responsables de fuites ou d’une utilisation abusive des données rendent des comptes, tout en renforçant les droits de propriété et les droits des minorités.

Le Parlement européen salue l’alignement de l’Albanie sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l’Union et ses bonnes relations de voisinage. Il reconnaît l’importance du plan économique et d’investissement et de l’instrument d’aide de préadhésion (IAP) III, en particulier la base incitative et la conditionnalité, et souligne la nécessité d’améliorer la visibilité de l’assistance de l’Union. Toutefois, il ne partage pas l’avis de la Commission sur l'établissement d’agences au sein du bureau du Premier ministre; cela soulève en effet des problèmes en matière de coordination et d'obligation de rendre compte, notamment pour la coordination des donateurs. Le texte contient plusieurs références au soutien financier de l’Union pour la reprise après le tremblement de terre et la pandémie, ainsi qu’à la nécessité pour l’Albanie d’intensifier ses efforts pour améliorer l’inclusion sociale des populations défavorisées, l’égalité des genres et les droits des femmes.

Enfin, le Parlement européen appelle à de nouvelles actions en faveur de la biodiversité, de la protection du climat et de la gestion des déchets. Il s’inquiète de la révision de la carte du réseau des zones protégées, qui pourrait avoir des effets sur la biodiversité du pays, et invite le pays à redoubler d’efforts dans les domaines de la diversification et de l’écologisation de l’approvisionnement énergétique, ainsi que dans celui des transports.

**6.** **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre**

Dans sa résolution, le Parlement européen demande au Service européen pour l’action extérieure (SEAE) et à la Commission d’améliorer leur coordination et de lutter contre la désinformation et les menaces hybrides qui visent à ébranler la perspective européenne en soulignant de manière plus stratégique l’intérêt de l’Union pour les populations des Balkans occidentaux (point 21).

La Commission et le SEAE poursuivront leur coordination et lutteront de manière stratégique contre la désinformation et les menaces hybrides, notamment en soutenant les efforts pour améliorer l’éducation aux médias dans le pays. Dans son rapport 2021, la Commission a encouragé les autorités nationales à renforcer la résilience des médias et à prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la désinformation, mentionnant l’engagement de l’Albanie dans l’enquête de l’UE sur les risques hybrides, qui visait à recenser les vulnérabilités systémiques et à améliorer encore l’assistance fournie par l’UE dans ce domaine. La Commission et le SEAE ont entretemps intensifié ces efforts d’assistance et continueront de suivre l’évolution de la situation dans ces domaines, y compris dans le rapport annuel.

La task force sur la communication stratégique du service européen pour l’action extérieure
(StratCom) a continué de dialoguer de manière volontariste avec les partenaires de la région, y compris l’Albanie, accroissant ainsi leur capacité à analyser et à dénoncer les actions de désinformation, et a participé à de nombreuses activités de renforcement de la résilience face à la désinformation. Le SEAE a aussi lancé la quatrième édition de la vaste campagne de communication sur les médias sociaux intitulée «Europeans making a difference». Celle-ci promeut efficacement les valeurs de l’UE et a déjà touché plus de 15 millions de personnes dans toute l’Europe.

En outre, au second semestre de 2022, le SEAE lancera la première étude publique indépendante sur la désinformation en Albanie, ainsi qu’une campagne de communication et des activités visant à sensibiliser le public à la désinformation ainsi qu’à la manipulation de l'information et à l’ingérence étrangères.